



Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la radioactivité
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence
Tel. 33 (0)4 75 41 82 50

Communiqué CRIIRAD
Jeudi 4 juin 2015

**CONTAMINATION DES ALIMENTS
EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE
PLAINE ET PETITION**

**La pétition contre le projet de la Commission européenne
a déjà recueilli 13 000 signatures**



La CRIIRAD appelle les citoyens européens à se mobiliser contre l'adoption d'un règlement européen autorisant, en cas d'accident nucléaire, des niveaux de contamination radioactive extrêmement élevés dans les aliments.

C'est maintenant qu'il faut agir car dans l'urgence de l'accident, il ne sera plus temps de discuter : les aliments contaminés seront dans les rayonnages et rien ne permettra de les distinguer des aliments sains. La pétition pour une refonte complète du dispositif applicable aux aliments en cas d'accident nucléaire peut être signée en ligne à : <http://criirad-protegeonsnotrealimentation.wesign.it/fr>

La CRIIRAD dépose plainte pour obtenir l'identité des experts

Le maintien de limites excessivement laxistes s'explique par des anomalies gravissimes dans le travail des experts. Toutes les incohérences, irrégularités et mensonges vont dans le même sens : sous-évaluer les risques et permettre la commercialisation d'aliments très contaminés.

Sur la base de ce constat, la CRIIRAD avait adressé à la Commission européenne, fin avril 2015, un **courrier RAR** demandant communication de la liste des experts impliqués. Ce courrier étant resté sans réponse malgré un courriel de relance, **la CRIIRAD vient de déposer plainte auprès du médiateur européen** (courriel de notification de l'ombudsman avec détail de la plainte).

Rappelons que les experts en radioprotection que la Commission a l'obligation de consulter sont désignés dans le cadre du Traité Euratom : un traité dérogatoire au droit européen qui date de 1957 et qui a pour mission statutaire le développement de l'industrie nucléaire (et non la protection des populations) !

Les substances radioactives sont des produits toxiques, **cancérogènes et mutagènes**. Leur concentration dans les aliments est susceptible d'impacter la santé de 500 millions de consommateurs européens. Les experts Euratom ne peuvent intervenir sous couvert d'anonymat et se dispenser de rendre des comptes. **La CRIIRAD souhaite pouvoir identifier les responsables, établir leurs affiliations et leur demander de s'expliquer** : 1/ sur leur rapport d'expertise de 1998 qui constitue l'unique justification scientifique à l'actuel projet de règlement de la Commission et 2/ sur l'avis délivré le 21/11/2012, avis qui confirme les conclusions de 1998 et sert de caution à l'adoption de limites de contamination inacceptables.

Contact presse : 04 75 41 82 50 / corinne.castanier@criirad.org